
CERTIFICATION ARTS

Option Danse

Rapport du jury

Sessions 2019 et 2020

10 mars 2021

**RAPPORT DU JURY – CERTIFICATION ARTS option DANSE
Sessions 2019 et 2020**

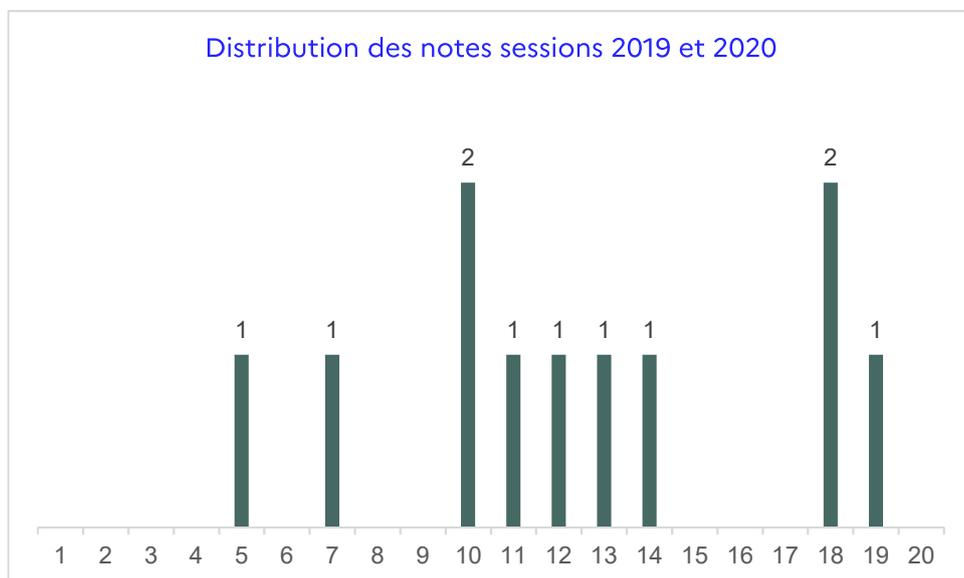
Préambule

Ce rapport de jury prend en compte les sessions 2019 et 2020. Il s'inscrit en complémentarité du rapport de la session 2018. Les candidats à cette certification sont donc invités à consulter ces deux rapports qui viennent illustrer, décliner les textes réglementaires en vigueur au moment de l'inscription. La lecture de ces textes constitue un préalable indispensable.

Éléments statistiques

Les sessions 2019 et 2020 sont globalisées ci-dessous.

Au cours de ces deux sessions, 16 candidats se sont inscrits et ont déposé un rapport. 11 seulement se sont présentés à l'épreuve orale. La session 2020, du fait de la situation sanitaire, a induit un report de l'épreuve orale qui peut expliquer le fait que 5 candidats, lors de cette session, n'ont pas pu se présenter à l'oral. Parmi ces candidats inscrits, au moins deux s'étaient inscrits lors de précédentes sessions, 25% étaient en poste dans un établissement privé et 75% dans un établissement public. 56% des candidats inscrits exerçaient en collège, 31% en lycée et 13% dans l'enseignement supérieur. Il est à noter que depuis la session 2020 les personnels de statut premier degré peuvent se présenter à cette certification.



La note de 10 valide la certification. La moyenne sur ces deux sessions est de 12,5.

Les enjeux de la certification arts, option danse

La certification arts, option danse renvoie à un triple enjeu.

>> A titre individuel, cette certification, comme toute autre certification, engage les candidats dans une démarche de validation des acquis de l'expérience. L'enjeu pour chaque candidat est donc bien de



faire **certifier des compétences** acquises au cours de ses expériences professionnelles.

>> Du point de vue du Rectorat, il s'agit par ce processus de repérer des **personnes ressources** en danse qui seront ensuite à même de contribuer au développement, sur le territoire académique, de projets ambitieux en matière d'éducation artistique et culturelle et d'enseignement artistique.

>> Plus largement il s'agit de contribuer au **rayonnement des arts à l'École**.

De fait, un candidat doit être en capacité de démontrer la mise en résonance de sa connaissance des textes en vigueur, de la didactique et de la pédagogie de la danse avec sa connaissance fine et approfondie de **la danse en tant qu'art à part entière**. Il est attendu qu'il puisse s'inscrire avec lucidité et pertinence dans **la relation avec les artistes, les œuvres, les lieux de diffusion**.

Les compétences recherchées

Au-delà du texte réglementaire qui précise les connaissances et compétences attendues au travers de cette certification, nous pouvons ici citer, sans exhaustivité, celles qui peuvent être recherchées :

- Être en capacité de décliner de façon concrète les attendus institutionnels concernant « la danse à l'école » selon les différents niveaux de classe.
- Mettre en lumière des expériences ou projets intéressants, en expliciter les enjeux, les choix, les alternatives et savoir les mettre en perspective.
- Approfondir un projet développé dans un contexte donné, notamment en précisant sa genèse, son histoire, ses relations avec d'autres champs artistiques, scientifiques et pédagogiques.
- Penser, concevoir et mettre en œuvre la danse en tant qu'enseignement artistique à part entière.
- Permettre aux élèves de se former et de s'approprier un projet artistique grâce à une posture de pédagogue expert, bienveillant et à l'écoute de leurs besoins.
- Construire la transversalité des apprentissages développés en danse en lien avec les différents champs artistiques et avec l'ensemble des disciplines scolaires.
- Savoir combiner les fondamentaux propres à l'Éducation Nationale avec un projet artistique mené en partenariat avec un artiste, une structure.
- S'inscrire à sa juste place dans le travail partenarial avec l'artiste. L'enseignant n'est pas l'artiste, il est un passeur de savoirs ; il conduit les élèves vers une autonomie des corps et de la pensée.
- Savoir être à l'écoute des élèves et des artistes.

Les conditions réglementaires de passation de l'épreuve et conseils formulés aux candidats

Le rapport

Les candidats ont déposé un rapport conforme. Cependant celui-ci ne répond pas toujours aux attendus, relatant parfois exclusivement une expérience personnelle. Les références artistiques sont parfois un peu datées et gagneraient à être actualisées ou élargies. Les candidats doivent pouvoir prendre le recul nécessaire par rapport à leur vécu et à leurs expériences pour être en capacité de se projeter dans leur futur rôle de professeur certifié art danse et devenir ainsi personne ressource pour leur établissement et au-delà.

L'épreuve orale

Le candidat qui souhaite un matériel spécifique pour sa présentation (vidéoprojecteur, ordinateur par exemple) peut en faire la demande en amont de l'épreuve au service des examens et concours. Le jury était composé de trois personnes (un enseignant expert, un représentant de la DRAC, un inspecteur). Les candidats se sont également bien préparés à cette épreuve. Leur temps d'exposé est construit et anticipé ; certains ont prévu un support de communication. La durée impartie pour l'exposé (10 min) rend l'exercice compliqué et certains candidats sont en difficulté pour gérer ce paramètre de temps. Par ailleurs le jury tient à attirer l'attention des candidats sur la nécessité de cibler leur exposé de



manière complémentaire au rapport. L'effet de redite dessert le propos. Au cours de l'entretien le jury revient sur les éléments formulés dans l'exposé et dans le rapport. Là encore la durée est très courte (20 min). Cela conduit le jury à questionner le candidat avec un rythme soutenu afin de balayer la diversité des champs de connaissances. Face à cette contrainte certains candidats sont mis en difficulté. Toutes les possibilités de questionnement ne peuvent pas être abordées. Les candidats doivent donc faire preuve d'une grande adaptabilité pendant cette phase.

Les conseils qui peuvent être formulés aux futurs candidats

➤ **De manière générale**

- Parfaire ses connaissances des textes et des cadres réglementaires relatifs à la danse à l'École.
- Apprendre à démontrer l'articulation entre connaissances, vécus et attendus.
- Bien appréhender le rôle et les missions d'un futur enseignant certifié en danse et celui de personne ressource dans son établissement et au-delà. Le professeur certifié arts option danse n'a pas pour mission de mener les élèves vers un spectacle de fin d'année.
- Prendre du recul par rapport à ses propres expériences, se projeter vers de nouvelles expériences.
- Apprendre à mettre en évidence ses capacités à s'inscrire dans un projet pleinement collaboratif.
- Enrichir son bagage culturel et artistique en s'impliquant dans une relation de partenariat avec une ou des structures du territoire Breton. Développer des projets artistiques en danse pour les élèves et avec des artistes.
- Savoir se situer dans la relation avec les artistes, connaître et reconnaître la place de chacun.
- Comprendre et connaître l'histoire de la danse et les processus de création chorégraphique.

➤ **Pour le rapport**

- Détailler une expérience choisie pour sa capacité d'illustration du rôle et des missions de l'enseignant certifié arts danse. Il est vivement conseillé, si toutefois cela a pu avoir lieu, que cette expérience puisse révéler les compétences à enseigner la danse dans le cadre d'un projet artistique ambitieux co-porté avec un artiste.
- Eviter la « liste à la Prévert » de projets, d'expériences, de formations, de spectacles ou de textes.

➤ **Pour l'exposé**

- Ne pas redire le dossier (le parcours de vie professionnelle ou d'études).
- Cibler l'exposé sur une introduction à l'entretien.
- Se poser la question des items sur lesquels vous souhaiteriez échanger avec le jury pour faire valoir vos compétences. Ces items peuvent vous aider à structurer votre exposé et doivent être pertinents par rapport aux attentes de cette épreuve.
- Une vidéo peut montrer un travail en actes avec des élèves en danse et soutenir le propos développé lors de l'exposé. Il est déconseillé que cette vidéo puisse servir à mettre en valeur le vécu personnel du candidat en tant que danseur.

➤ **Pour l'entretien**

- Se projeter en contexte spécifique (être certifié arts option danse permet de candidater sur des postes spécifiques qu'il convient de bien appréhender).

- Bien cerner les questions du jury pour y répondre de manière concise et précise - exemples :

*Champ 1 : Comment pouvez-vous illustrer votre intention de transformation du schéma corporel ?
Quelle situation précise, quel dispositif avez-vous mis en œuvre ?*

Champ 2 : Avez-vous vu une œuvre, diffusée proche de votre établissement, qui soit en étroite relation avec votre travail ?

Champ 3 : Si vous rencontriez votre élève de troisième une année plus tard et qu'il hésite entre poursuivre l'enseignement optionnel ou choisir l'enseignement de spécialité en lycée, que lui répondriez-vous ?

- Anticiper des argumentaires et des illustrations sur les 3 registres suivants (les exemples ne sont donnés ci-après qu'à titre indicatif ; ils ne sont pas exhaustifs) : le registre didactique et



pédagogique (Comment utiliser la danse, comme outil éducatif ? Que cherche-t-on à développer chez les élèves ? Quelles compétences théoriques, motrices, créatives ?), le registre institutionnel (Que doit-on enseigner ? Et pourquoi ? Quelles sont les différents espaces de l'enseignement de la danse à l'Ecole ? Quelle est la différence entre un enseignement artistique et un projet d'éducation artistique et culturelle ?), le registre artistique (Comment utiliser l'environnement artistique [vidéos, rencontres d'artistes, fréquentation des lieux culturels...] pour ouvrir le regard des élèves sur le monde, pour affûter leur sens critique ?). Dans cet argumentaire il est important de pouvoir combiner expériences artistiques personnelles (de danseur, de chorégraphe, de spectateur, de lecteur, de critique, de chercheur...) et expériences pédagogiques (d'enseignant, de porteur de projet, de référent EAC, ...).

- Eviter les prises de position hors sujet ou trop personnelles.

Conclusion

Chaque session est unique et chaque jury est souverain. Les éléments indiqués dans ce rapport peuvent donc évoluer. Ils sont donnés à titre indicatif pour aider les futurs candidats à se préparer. L'IA IPR en charge de la danse est disponible pour répondre à toute interrogation, à tout besoin d'information.

Cette certification arts option danse contribue au rayonnement de la danse à l'Ecole sur toute l'académie de Rennes. Nous encourageons les nouveaux personnels affectés, qui peuvent faire valoir des expériences développées sur d'autres académies, à s'inscrire dans ce processus mais aussi les personnels du premier degré puisque désormais cela leur est également accessible depuis la session 2020.